



Fonds sport et santé durable d'Enfant Soleil

Soumettre une demande d'octroi

Le Fonds sport et santé durable d'Enfant Soleil vise à promouvoir et à soutenir de saines habitudes de vie chez les enfants par le sport, l'art, la saine alimentation et la vie sociale. Il permet de cultiver le mieux-être émotionnel, mental et physique grâce à la diversité de ses projets.

Axes de financement

Prévention

Favoriser la santé globale et le bien-être en soutenant le développement de leur plein potentiel, ce qui leur permettra une meilleure préparation à l'école et à leur vie future. Assurer aux enfants l'accès à des expériences développementales normatives et positives (ex : Programmes dédiés aux jeunes vivant en situation de vulnérabilité socio-économique).

- Équipements de sports et leurs protections
- Modules de jeux intérieurs ou extérieurs
- Jeux collaboratifs ou éducatifs
- Matériel de cuisine
- Instruments de musique

Éducation et formation

Accompagner les jeunes à développer de saines habitudes de vie afin qu'ils deviennent les acteurs de leur propre santé ou former des adultes qui les aideront à réaliser cette mission.

- Formation sur la gestion des émotions
- Création de jardin communautaire
- Appuyer la mise en place d'un programme de groupe d'art thérapie, de musicothérapie, de zoothérapie

Adaptation et accessibilité

Favoriser une meilleure adaptation et une accessibilité chez les jeunes présentant une condition de santé.

- Tente ou aquarium sensoriel
- Chaise coquille d'apaisement
- Levier hydraulique pour piscine
- Équipements sportifs adaptés à la mobilité réduite (Luges, Planche à pagaie ou modules de jeux)
- Vélo-pupitre

Critères d'admissibilité

- Provenir d'une organisation admissible :
 - Organisations à but non-lucratif du Québec
 - Écoles reconnues par le ministère de l'Éducation
 - Services de garde reconnus par le ministère de la Famille
 - Établissements de santé reconnus et régis par Santé Québec
- Être dédié à la clientèle enfant (0-17 ans)
- Présenter la preuve que l'organisation a les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement du projet concerné par la demande
- Présenter un dossier complet (soumissions et pièces justificatives incluses)
- Ne pas avoir engagé de frais avant le dépôt de la demande



Critères d'attribution du financement

- Les impacts du projet auprès des enfants (nombre d'enfants touchés, différence apportée)
- Les besoins du milieu (indice de défavorisation ou contexte particulier)
- La viabilité et la pérennité du projet
- Le niveau d'expertise et la crédibilité de l'organisation

Exclusions

- Les frais de fonctionnement (location d'espace, administration, site web, salaires)
- Les demandes à usage unique ou individuel (bourse, cadeau, billets d'entrée)
- Les frais récurrents (transport, nourriture, financement d'événement annuel)
- Les dépenses d'infrastructure (excavation, asphaltage, terrassement, construction, cabanon)
- Les activités de combat ou à risques de blessures importantes (trampoline, lasertag, poids lourds).
- Les projets de recherche

Contribution financière

Le montant octroyé peut aller jusqu'à concurrence de 100 % des frais admissibles présentés. Notez toutefois que les fonds disponibles ainsi que le nombre de projets retenus peuvent influencer le montant final octroyé par projet. De plus, aucun projet n'est automatiquement accepté d'une année à l'autre.

Étapes d'attribution d'un octroi

1. Dépôt de la demande regroupant tous les besoins classés par ordre de priorité, entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre via le formulaire en ligne
2. Analyse et recommandation en novembre par un comité externe
3. Approbation de l'octroi en décembre par le Conseil d'administration d'Enfant Soleil
4. Signature de l'entente entre Enfant Soleil et le demandeur
5. Versement de l'octroi (aux alentours du mois de mars de l'année suivante)
6. Identification des équipements financés à l'aide des étiquettes autocollantes
7. Publication sur les médias sociaux
8. Rapport d'impact à compléter via le formulaire en ligne dans un délai de 12 mois suivant la réception de l'octroi.

Demande de dérogation

Veillez prendre note qu'une fois l'octroi approuvé, tout changement souhaité doit être adressé par écrit à l'adresse octrois@enfantssoleil.ca. Les demandes de dérogations seront étudiées et approuvées par le Conseil d'administration d'Enfant Soleil.

Informations complémentaires

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations concernant ce fonds, s.v.p. contactez

Cindy Marcoux
Conseillère à la gestion des octrois
octrois@enfantssoleil.ca
1 877 683-2325, poste 5015

